

Direction adjointe

SI TU ES PROACTIF ET DÉTERMINÉ
À FAIRE CHANGER LES CHOSES,
C'EST TOI QU'ON VEUT!

Direction adjointe d'établissement École spécialisée des Remparts

« Tu veux en savoir plus sur ce qu'il faut pour être direction d'établissement au CSS Marie-Victorin? Clique [ICI](#) pour consulter notre vidéo! »

Marie-Dominique Taillon, directrice générale



Nature du travail

L'emploi de direction d'établissement comporte la responsabilité de la gestion administrative et pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'Instruction publique et aux responsabilités définies par le Centre de services scolaire.

Il comporte, entre autres, les responsabilités suivantes :

- Évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques, des règlements du Centre de services scolaire et du Conseil d'établissement;
- assister le Conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier;
- Coordonner l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif;
- Définir les tâches, diriger, animer le personnel de l'école, en assurer la supervision et l'évaluation;
- Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction qui lui est confiée par la direction générale.

Qualifications requises

- Grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans;
- Autorisation permanente d'enseigner (brevet) décernée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEÉS);
- Engagement à terminer, au cours des 5 années qui suivent une affectation, un diplôme d'études universitaires de 2e cycle comportant un minimum de trente crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'école;
- Cinq (5) années d'expérience pertinente dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant pour le poste de direction adjointe.

Conditions d'emploi

Selon le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.*

Salaire annuel de 68 705 \$ à 91 605 \$

Un travail au CSS Marie-Victorin c'est :



Œuvrer dans une organisation ayant à cœur le bien-être de son personnel



Pouvoir faire preuve d'innovation et de créativité



Avoir accès à de la formation continue



Bénéficier d'avantages sociaux compétitifs (35 jours de vacances annuelles, fonds de pension à prestations déterminées, assurances, etc.)

Pour postuler

Veillez nous faire parvenir votre curriculum vitae ainsi que votre lettre de motivation au plus tard le 9 août 2021 à 23 h 59, en indiquant le numéro de concours C-21-22-01, à l'adresse cvcadre@csmv.qc.ca

Le Centre de services scolaire est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi.

Centre
de services scolaire
Marie-Victorin

Québec



Voir l'offre complète